

916.
A Monsieur

Monsieur le Maire de la Ville
d'Orléans et à Messieurs les
Membres du Conseil municipal.

M^{me} la comtesse de Polignac de-
mourant au Château de la Source

A l'honneur de vous exposer :

Qu'elle a appris par le Rapport
même de M. le Maire inséré dans
les journaux d'Orléans qu'on a
le projet, pour doter la Ville de fon-
taines publiques, d'emprunter à la
Source même du Loir la quantité
d'eau nécessaire pour leur alimenta-
tion ;

Que ce projet a été pour elle, pro-
priétaire de la Source même du Loir,

l'objet d'une grande surprise en d'une
vive émotion en qu'elle ne peut com-
prendre qu'on pense à mettre à exé-
cution un projet qui, en détruisant
l'agrément principal de sa propriété,
serait de nature en outre à compro-
mettre l'une des curiosités naturelles
que les étrangers admirent le plus.

Qu'elle est devenue propriétaire, il
y a peu d'années, du Château en du
parc de la source en qu'elle n'aurait
jamais réalisé cette acquisition si elle
avait pu deviner les projets actuels.

Qu'elle a étudié en fait étudiés ces
projets qui tous ont pour point de
départ l'idée de faire un emprunt
d'eau plus ou moins considérable à
laquelle même du Roire en qu'il
résultera nécessairement, quelque
moyen que l'on prenne, un préjudice
considérable pour elle-même en po-
sa propriété.

Que pour elle-même, en effet, elle

Sera yposée dans l'intérieur de son parc
en presque sous les fenêtres de son château
à l'introduction d'ouvriers ou d'étrangers
qui, sous le prétexte de veiller à la distribu-
tion des eaux, à la réparation des canaux
ou tuyaux, se présenteront continuellement
chez elle; en que pour sa propriété, ou
plutôt pour ce qui en constitue le plus
bel ornement, il y aura une diminution
dans le volume d'eau déjà insuffisant
pendant les temps de sécheresse ou de
grande chaleur, qui occasionnera des
émanations malsaines et nuira
de plus d'une manière à son habita-
tion.

Mme la Comtesse de Polignac croit
donc, dès maintenant, devoir adresser
ses plaintes à Messieurs le Maire
ou à Messieurs les Membres du Con-
seil municipal d'Orléans, espérant
qu'il y sera fait droit;

Et dans le cas contraire, elle esti-
me qu'il y aura lieu par elle, ainsi
qu'elle se propose de le faire, de s'opposer

à toute entreprise par tous moyens
et recours en son pouvoir, comme
aussi de solliciter toutes indemnités
en raison du dommage considérable
et irréparable qui serait apporté
à la propriété et en raison encore des
inondations et submersions de terrain
qui pourraient être le résultat ou
la conséquence même des travaux
projetés.

En conséquence, M^{re} la Comtesse
de Polignac a l'honneur de déposer
à M. le Maire de la Ville d'Orléans
la présente protestation en le priant
de vouloir bien en donner connais-
sance au Conseil municipal.

Orléans, le 10 Janvier 1861.

Alfred de Polignac